



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections

ARRÊTÉ du 11 4 MAI 2024

Portant modification de l'annexe à l'arrêté du 17 octobre 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de plus de 1 000 habitants dont plus d'une liste a obtenu des sièges au sein du conseil municipal lors de son dernier renouvellement général

LE PRÉFET DE L'INDRE
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R 7 à R11 ;

Vu les délibérations portant désignation des conseillers municipaux membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes d'Aigurande le 27 juin 2023, de Châtillon-sur-Indre le 28 mai 2023, d'Eguzon-Chantôme le 26 mai 2023, de Levroux le 13 juin 2023, de Montierchaume le 20 juin 2023 et de Neuvy-Saint-Sépulchre le 16 juin 2023 ;

Vu les désignations des conseillers municipaux membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes d'Argenton-sur-Creuse, de Le Blanc, de Chaillac, de Châteauroux, de La Châtre, de Clion-sur-Indre, de Déols, d'Issoudun, de Luant, de Montgivray, de Niherne, du Poinçonnet, de Reuilly, de Saint-Gaultier, de Saint-Marcel, de Saint-Maur, de Valençay, de Vatan et de Villedieu-sur-Indre ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2023 modifié portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de plus de 1 000 habitants dont plus d'une liste a obtenu des sièges au sein du conseil municipal lors de son dernier renouvellement général ;

Considérant qu'il convient de remplacer M. Jean-Claude ANDRIEUX, membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales de la commune d'Argenton-sur-Creuse, suite à son décès ;

Considérant la proposition de la commune d'Argenton-sur-Creuse de nommer Mme Evelyne DERRIER pour remplacer M. Jean-Claude ANDRIEUX ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Indre,

Arrête

Article 1^{er} : L'annexe à l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour les communes de plus de 1 000 habitants dont plus d'une liste a obtenu des sièges au sein du conseil municipal lors de son dernier renouvellement général est ainsi modifié pour la commune d'Argenton-sur-Creuse :

Commune	Canton	Conseillers municipaux titulaires	Conseillers municipaux suppléants
Argenton-sur-Creuse	Argenton-sur-Creuse	M. Jean-Paul GUY	
		Mme Angélique LAVIGNE	
		Mme Fanny GABERT	
		Mme Anne-Marie DURIS	
		Mme Evelyne DERRIER	

Article 2 : L'ensemble des autres dispositions de l'arrêté du 17 octobre 2023 modifié et de son annexe sont inchangées.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture et le maire de la commune d'Argenton-sur-Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet
et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Nadine CHAÏB

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours gracieux, adressé à M. Le Préfet de l'Indre (place de la Victoire et des Alliés - CS 80583 - 36019 CHATEAUROUX Cedex),
- d'un recours hiérarchique adressé au ministère compétent dans le domaine considéré,
- d'un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Limoges (2 cours Bugeaud - CS 40410 - 87000 LIMOGES) ou par l'application www.telerecours.fr.

Les recours doivent être adressés par lettre recommandée avec accusé de réception. Ils n'ont pas d'effet suspensif.